REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR :

1- Vote du Compte Administratif 2015.
2- Approbation du Compte de Gestion 2015.
3- Affectation du Résultat.
4- Attribution des Subventions.
5- Vote du taux des taxes 2016.
6- Vote du Budget 2016.
7- SDEER : convention de remboursement de travaux d'éclairage public.
8- Association de Pêche (AAPPMA) : remboursement à la Commune des frais de signalétique liés à l'Étang de Pêche.
9- Mise en place d'un contrat local de Santé par la Communauté d'Agglomération de Saintes.
10- Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 13 avril 2016 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :
Mme BRIAND à Mme BESSON
Mme OBLE à Mme BARITEAU

M. le Maire ouvre la séance et remercie M. le Receveur de sa présence.

Mme Sandrine SOULET-TOMAZI a été élue secrétaire de séance.

Après présentation de l'analyse financière par M. le Receveur, l'ordre du jour est abordé.

1- Vote du Compte Administratif 2015.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. COUTEAU Bernard, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Christophe DOURTHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	276 778,52	375 782,84	589 338,21	710 992,58		
TOTAUX						
Résultats de clôture		95 353,83		141 965,55		
Reste à réaliser	0,00					

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Approbation du Compte de Gestion 2015.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
Déclare que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3- Affectation du Résultat.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3 chapitre 5).
Après avoir approuvé le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 141 965,55 €
Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :
- un solde d'exécution global de 95 353,83 €
- un solde de restes à réaliser dépenses de 0 €
- un solde de restes à réaliser recettes de 0 €

Entraînant un besoin de financement de 0 €
VU les états de restes à réaliser au 31 décembre 2015
CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice
- décide d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) de 27 965,55 €
Affectation au 1068 : 114 000 €

4- Attributions des subventions.

Après examen des différentes demandes, le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

Les Restos du Cœur	150 €
Secours Catholique	100 €
APMAC	100 €
ONAC	70 €
ADMS 40 € X 3 élèves	120 €
A.P.E Bussac-St Vaize	450 €
Foyer Rural	750 €
S.P.A	350 €
S.A.S	975 €
TOTAL :	3 065 €

Cette somme sera prévue au C/6574 du Budget Primitif 2016

5- Vote du taux des taxes 2016.

Le Conseil municipal décide d'augmenter de 1,5% le taux de la taxe d'Habitation et du Foncier Bâti. Le taux du Foncier Non Bâti reste inchangé.

	Taux 2015	Taux 2016	Produit attendu pour 2016
Taxe d'Habitation	11,36%	11,53%	192 666,00
Foncier Bâti	22,53%	22,87%	217 059,00
Foncier non Bâti	41,60%	41,60%	11 357,00
		Total	421 082,00

6- Vote du Budget 2016.

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement du BP 2016 et par la suite la section d'investissement qui s'équilibrent ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 714 523,86 €
Dépenses et recettes d'investissement : 696 413,83 €
Détail des dépenses d'investissement :

- Révision du P.L.U	14 000 €
- Acquisition de terrains	15 000 €
- Étang de Pêche	11 000 €
- Travaux de bâtiments	25 000 €
- Travaux de voirie	135 000 €
- Acquisition de véhicules	7 500 €
- Acquisition de matériel	14 000 €
- Acquisition du Multi services	95 000 €
- Travaux du Multi services	250 000 €

7- SDEER : convention de remboursement de travaux d'éclairage public.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention de remboursement pour les dépenses engagées par le SDEER pour les travaux d'éclairage publics réalisés sur le territoire de la Commune, à savoir "Reprise de l'éclairage à la Rétorie, Jarry et Petit Jarry". Le coût total des travaux s'élève à 25 849,76 €. La part laissée à la charge de la Commune est de 12 924,88 €. Le Conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise la Maire à la signer.

8- Association de Pêche (AAPPMA) : remboursement à la Commune des frais de signalétique liés à l'Étang de Pêche.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a réglé au Syndicat de la Voirie la signalétique routière de l'étang de pêche. Il fait savoir que l'AAPPMA (Association de Pêche) a adressé un chèque de 554,98 € à la Commune pour le remboursement ce ces panneaux. Le Conseil municipal accepte d'encaisser ce chèque.

9- Mise en place d'un contrat local de Santé par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place un contrat Local de Santé. Il serait souhaitable que chaque Commune soit représentée. M. Thierry THIBAUDEAU, Conseiller municipal sera le référent santé pour la Commune.

10- Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département.

Le Maire informe le Conseil municipal que certains registres d'état-civil sont en mauvais état et qu'il convient de prévoir leur restauration. Il donne connaissance des devis établis par deux entreprises. Après examen des devis le Conseil municipal retient la proposition de l'Atelier Quillet qui s'élève à 416,25 € pour la réfection de 2 registres. Le Conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Conseil départemental.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



C. DOURTHE.